

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 novembre 2009 à 20 h

L'an deux mille neuf, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes I HOLDI-OZTIBARRE, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	29/10/2009
Date d'affichage de la convocation	29/10/2009
Date de publication de la délibération	12/11/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	12/11/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	21
Membres suppléants présents	2

Membres titulaires présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Xavier LACOSTE, Pierre DURANGA, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : Henri EIHERAMOUNO (Suppléant de Christian GALLOT) et Nadège SARAGUETA (Suppléante de René ETCHEMENDY).

Membres titulaires absents : André ETCHEBERRY, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Christian DUFAU, Christian GALLOT et René ETCHEMENDY).

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : contribution communautaire et reversement de la prestation service enfance pour l'association TTIPIENTZAT en 2009.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors du vote du budget primitif 2009, il avait été prévu un montant de subvention de 18 770 € pour l'association TTIPIENTZAT.

Il rappelle que ce montant comporte une contribution de 2€ par habitant x le nombre d'habitants du canton d'Iholdy et le reversement de la prestation service enfance calculée par la CAF de Bayonne.

Considérant :

- le dernier recensement de la population qui décompte 4 385 habitants sur le canton d'Iholdy,
- l'état de la CAF du 08/10/2009 qui annonce une somme de 8 734,06 € à reverser à l'association TTIPIENTZAT au titre de la prestation service enfance

Monsieur le Président demande aux conseillers de fixer les sommes à payer à l'association TTIPIENTZAT en 2009.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **décide** de payer les sommes suivantes à l'association TTIPIENTZAT en 2009 :

- 8 770 € (4 385 habitants x 2 €) en contribution communautaire,
- 8 734,06 € au titre de la prestation service enfance.

➤ **charge** le Président de régler cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,



